

# Retractation d'appel permet-il revenir au jugement premiers juges

# Par 9pierre, le 02/12/2010 à 16:15

### Bonjour,

Si l'Appelant fait APPEL, puis après tenue réunion d'expertise souhaite se rétracter, le peut-il? Si oui, cette rétractation entraîne-t-elle l'application et le maintien du jugement des premiers juges? Ou bien ce jugement précédent est-il annulé?

## Par Domil, le 02/12/2010 à 16:35

S'il n'y a pas appel, le jugement de 1er ressort devient définitif

# Par **9pierre**, le **02/12/2010** à **16:55**

Merci pour votre réponse

si j'ai bien compris en cas de désistement d'appel (^m après réunion d'expertise?)(le désistement peut se faire à tous moment?)

C'est alors le 1° jugement qui s'applique? merci d'avance de bien vouloir me confirmer ce point

### Par Domil, le 02/12/2010 à 16:58

S'il n'y a pas d'appel, c'est forcément le jugement de 1ère instance

## Par 9pierre, le 02/12/2010 à 17:00

vifs remerciements